

# **FINANCEMENT MINIER ET LES ORGANISATIONS D'ASSISTANCE MULTILATÉRALE**

## **1 ère partie, de Moyens financiers et fonds d'exploration minière.** **Rapport préliminaire**

### **Contenido**

#### **Introduction**

#### **PREMIÈRE PARTIE. LES ORGANISATIONS D'ASSISTANCE MULTILATÉRALE**

##### **1. LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES**

- 1.1 Projets d'Exploration Minière**
- 1.2 Découverte de nouveaux gisements**
- 1.3 Exploration et investissement étrangers**

##### **2. LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES NATIONS UNIES**

- 2.1 Mécanismes de sélection des projets du fonds**

##### **3. L'UNION EUROPEENNE ET L'ASSISTANCE AUX ACTIVITÉS MINIÈRES**

###### **3.1. LE SYSMIN**

- 3.1.1. Conditions macroéconomiques d'éligibilité**
- 3.1.2. Objectifs et mise en œuvre**

###### **3.2. Financement du développement minier**

- 3.2.1. Conditions et critères d'éligibilité**

###### **3.3. LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT [BEI]**

- 3.1. Politique de prêt et de financement**

#### **OBSERVATIONS PREMIÈRE PARTIE**

---

## MOYENS FINANCIERS ET FONDS D'EXPLORATION MINIÈRE

### Rapport préliminaire

#### Introduction

Le propos de ce rapport est de présenter les possibilités de création d'un fonds de financement d'exploration minière en Afrique subsaharienne. Pour ce faire, on présentera dans cette première partie les expériences des organismes d'assistance multilatérale et plus particulièrement le Programme des Nations Unies et de l'Union Européenne. Le rapport est préliminaire et doit être révisé une fois qu'auront été étudiées les conditions de financement existant dans l'hexagone, ainsi que la situation de la recherche minière dans les pays africains sélectionnés.

**Mots clef** : financement, exploration minière, Afrique, Assistance des NU, UE, BEI, Sysmin, compagnies minières, méthodes de financement, fonds de financement, marchés de capitaux.

#### PREMIÈRE PARTIE

#### LES ORGANISATIONS D'ASSISTANCE MULTILATÉRALE

##### 1. LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES

Le programme des Nations Unies pour la recherche et le développement miniers a été créé à la fin des années 50, afin d'aider les pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et du Pacifique à mettre en valeur leurs ressources minières. Le programme acquit de l'importance dans les années 60 suite à la période de décolonisation, à l'exode de personnel technique qualifié, à la réduction des investissements et au manque d'expertise locale en exploration et exploitation minière. Deux objectifs principaux furent fixés pour le programme :

1. Développement de l'exploration des nouveaux gisements et mise à jour des informations sur les réserves existantes.
2. Développement et renforcement institutionnel du secteur minier.

Pour développer ces activités le Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] crée en 1959 un fonds spécial de 5 millions de dollars des États-Unis [m.\$] faisant partie de son budget. Ce fonds est placé sous contrôle de l'Officine de Coopération Technique et sous la responsabilité opérationnelle de la Branche des Ressources Minérales [BRM]. Il augmente en importance dans les années 70 avec la crise du pétrole et l'augmentation de l'intérêt pour les matières premières épuisables. Les dépenses dans cette période atteignent près de 20 m \$ par an. [100 m Fr.; taux de change 1995 = 5 Fr.]. Dans les années 80, les dépenses diminuent sensiblement, elles sont estimées globalement à environ 14-18 m \$/a.

##### 1.1 Projets d'Exploration Minière

Entre 1958 et 1993 le programme des Nations Unies pour le secteur minier [PNUSM] a dépensé plus de 255 m.\$ [1275 m Fr.] pour un total de 400 projets, c'est-à-dire près de 7.5 m.\$ [37.5 m Fr.] par an. La somme dépensée est faible comparée aux dépenses des compagnies minières privées. RTZ par exemple a dépensé plus de 200 m \$ en exploration minière seulement en 1992, Nico près de 33 m \$ et Hemlock Gold 14 m \$ [1994]. Sur l'ensemble des dépenses du PNUSM, 91% [233 m \$] ont été affectées principalement à des projets d'exploration minière qui ont financé 57% [230] de la totalité des projets. Le tableau 1 montre les projets affectés par région.

**Tableau 1 : Projets d'Exploration Minière financés par les Nations Unies. 1958-93**

<u>Région</u>	<u>Totalité des projets en :</u>		<u>Totalité des projets en :</u>	
	<u>Quantité</u>	<u>%</u>	<u>million \$</u>	<u>%</u>
<b>Afrique</b>	119	52 %	138	61 %
<b>Asie et Pacifique</b>	47	20 %	44	18 %
<b>Amérique Latine et Caraïbes</b>	47	20 %	38	16 %
<b>Moyen-Orient</b>	9	4 %	7	3 %
<b>Europe du Sud-Est</b>	8	4 %	6	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>100%</b>	<b>233 m.\$</b>	<b>100%</b>

Source: UN. Chronicle of the United Nations Mineral Resources Exploration in Developing Countries.1958-93.

Comme on peut le constater dans le tableau 1, la plupart des dépenses budgétaires du programme des Nations Unies pour le secteur minier [PNUSM] ont été concentrées en Afrique. Au total, celles-ci atteignent 61% des dépenses globales, qui ont financé 119 projets [51% du total] dans 40 pays d'Afrique.

### **1.2. Découverte de nouveaux gisements**

Depuis le début du programme jusqu'en 1993, près de 15 nouveaux gisements ont été découverts dans 10 pays de l'Afrique subsaharienne. La plupart de ces gisements ont été découverts avant 1985, période pendant laquelle l'exploration a été plus intense et les budgets plus importants.

Le tableau 2 montre les découvertes les plus importantes en Afrique subsaharienne. Du point de vue de la valeur des gisements, les plus importants sont ceux découverts au Burkina Faso, au Burundi et en Tanzanie. Le gisement de Tambao au Burkina Faso est estimé à 21 milliards [M] de dollars [105 milliards de Fr.], et celui de nickel du Burundi est estimé à 13.7 M\$ [68.5 M Fr.]. En dehors de l'Afrique, des découvertes importantes ont été faites en Iran, en Malaisie et au Chili. Au total, il est estimé que le programme a permis de découvrir 37 gisements dont 18 ont été découverts grâce à l'information générée par le programme lui-même, et le reste grâce à des indices d'information existante mais non structurée ou faiblement utilisée. La valeur de ces découvertes est estimée à 126.2 M. de \$ [631 M Fr.]

### **1.3 Exploration et investissement étrangers**

Malgré ces importantes découvertes de gisements et le considérable volume d'information minière produite par le PNUSM, l'investissement étranger direct dans les pays sélectionnés n'a pas augmenté dans la même mesure au cours des années suivantes. Mais à plusieurs reprises les résultats de l'exploration ont encouragé une recherche des lieux plus détaillée ou ont amené à considérer certains pays comme futures aires prioritaires pour les compagnies minières.

La cause de ce manque de relation directe est due aux objectifs du programme lui-même, c'est-à-dire à l'exploration et à la reconnaissance des régions potentielles, mais aussi dans plusieurs cas à haut risque, à la structuration des indices miniers faiblement exploités et au renforcement du secteur institutionnel. D'autre part, les gouvernements des pays récepteurs de l'aide n'ont pas su profiter de ces résultats pour créer une dynamique et une politique crédible d'investissement minier dans le secteur. Dans d'autres cas, les résultats ont permis de fortifier les organismes miniers ou les entreprises publiques nationales, et seulement par la suite des négociations ont été établies avec les compagnies étrangères. Il est estimé que la période entre la découverte du gisement et sa mise en exploitation dans le cadre de ce programme est de plus de 10 ans. Les cas du Burundi, du Mali et de la Tanzanie reflètent en partie ces aspects.

**Tableau 2 : Gisements découverts en Afrique subsaharienne.**

Pays	Gisement	Minerai	Valeur Estimée Milliards Dollars	Type de découverte
<b>Bénin</b>	Perma Mérou	Au Phosphates		Nouvelle [1] Nouvelle
<b>Burkina Faso</b>	Gaoua Tamba Pero	Cu Mn Pb, Zn, Ag	21 1.4	Inform. Exis.[2] Nouvelle
<b>Burundi</b>	Musongati	Ni	13.7	Nouvelle
<b>Gabon</b>	Nkan Kolissen	Au Au		Nouvelle Inform.Exis.
<b>Guinée</b>	Mount Nimba	Fe		Inform.Exis.
<b>Lesotho</b>	Mohale's Hoek	Hg		Nouvelle
<b>Mali</b>	Syama	Au	1.8	Nouvelle
<b>Mozambique</b>	Penhalonga Luzinada Ancuabe	Bauxite Bentonite Graphite		Inform.Exis. Inform.Exis Inform.Exis
<b>Niger</b>	Koma Bangu Boulkagou	Au Au		Inform.Exis Inform.Exis
<b>Tanzanie</b>	Kabanga Geita Hill Nyamulilima Hill	Ni Au Au	1.1	Inform.Exis Inform.Exis Inform.Exis

[1] Découverte faite à partir d'informations générées par le programme

[2] Découverte faite à partir d'indices d'information existants

Source: UN. Chronicle of the United Nations Mineral Resources Exploration in Developing Countries.1958-93.

**Burundi.** Le gisement de nickel de Musongati a été exploré pour la première fois en 1975 par des experts du programme. Suite à ces résultats, la compagnie publique Burundi Mining Company a fait une étude de préféabilité pour produire autour de 30.000 t/a de minerai. Mais en raison du coût élevé des transports, du manque d'infrastructure adéquate et des problèmes politiques, le gisement resta pendant longtemps sans possibilités d'exploitation. Au cours de ces dernières années, RTZ et BHP ont montré un intérêt pour l'exploration du gisement.

**Mali .** Pendant 10 ans le PNUMS a mené un programme d'exploration dans ce pays avec des dépenses estimées à plus de 8 m \$ [40 m Fr.]. Le programme aboutit à la découverte du gisement de Syama qui possède des réserves d'or évaluées à 100 t. Par la suite, le gouvernement du Mali et BHP-Utah décidèrent de créer une joint-venture, à 33% et 67% respectivement, et de produire dans un premier temps autour de 3.7 t de métal doré [or semi raffiné] à l'exportation. L'expansion de la production à 5.8t sera financée par la Société Financière Internationale.

**Tanzanie.** En 1976 est découvert, grâce au PNUMS, le gisement de Ni, Cu, Co de Kabanga. L'intérêt pour ce gisement reste modeste bien que les résultats préliminaires montrent un gisement de taille importante [1 Mt, 1% Ni, 0.2% Cu, 0.1% Co]. C'est seulement 14 ans plus tard que les possibilités d'exploitation renaissent avec les recherches effectuées par 2 compagnies canadiennes, 1 australienne et le gouvernement de Tanzanie [pour plus de détails sur ces gisements, voir l'annexe 1].

## **2. LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES NATIONS UNIES**

Le Fonds de Renouvellement des Nations Unies pour l'Exploration des Ressources Naturelles [FRNUERN] a été créé en grande partie grâce aux crises des matières premières des années 70 et à l'intérêt de certains pays consommateurs à assurer leur approvisionnement. Le fonds a été créé en 1973

et a commencé ses activités opérationnelles en 1975 grâce à une contribution de 5.5 m \$ [27.5 m Fr.] du Japon et des Pays-Bas. Les objectifs essentiels du fonds sont :

1. Explorer les ressources naturelles avec des marchés ou une demande potentielle qui puissent contribuer au développement du pays récepteur du financement ;
2. Explorer des ressources naturelles économiquement rentables.

La principale condition du fonds est sa possibilité de renouvellement. Le fonds, en théorie, d'après ses conditions de financement, reçoit de la part du gouvernement du pays récepteur l'accord de payer 2 % par an de la valeur du gisement découvert. Le montant est de 1 % si le pays est sur la liste des Nations Unies des pays les plus pauvres.

Une fois une région identifiée, le gouvernement du pays récepteur accorde au fonds le droit d'exclusivité pour l'exploration. Le paiement est fait en fonction de tout le minerai signalé dans le rapport final des experts. Ceci inclut tonnage, teneur et étude préliminaire de faisabilité entre autres.

Les paiements pour le renouvellement du fonds sont établis pour une durée de 15 ans à partir de la date d'exploitation commerciale de la production. Le plafond du paiement est fixé à 10 fois le coût total du projet en prix constant. Si le projet est arrêté pour une raison ou une autre, les paiements le sont aussi. Si le projet ne démarre pas ou s'il ne redémarre pas dans une période de 30 ans, les paiements pour le renouvellement du fonds sont annulés.

En se basant sur des expériences précédentes, et plus spécialement sur celle des PNUSM présentée antérieurement, il était estimé qu'un fonds avec 20 projets par an et un taux de renouvellement de 2 %/an, serait renouvelé dans 20 ans. D'autres approches ont considéré la possibilité de renouvellement du fonds seulement s'il se pratique des taux se situant entre 5 et 15 %/an, ceci toujours en supposant que la demande sera constante ou que le marché absorbera la production sans problème.

Dans les 10 premières années [1973-83], la quantité de pays qui financent le fonds, dont plusieurs pays en voie de développement, augmente de 2 à 15 et les ressources financières atteignent 46.5 m \$ [232.5 m Fr.]. Mais la majeure partie du financement du fonds [22 m\$] continue à être supportée par un seul pays, le Japon. [47.3 %]. Parmi les pays en voie de développement qui contribuent au financement du fonds figurent le Chili, la République Dominicaine, le Panama en Amérique Latine et le Mali, l'Ouganda et la Zambie en Afrique. La figure 1 de la page 8 donne plus de détails sur les pays participants. Sur les 46.5 m \$ de ressources du fonds, il est estimé que :

- \* 27 m \$ [58 %] ont été utilisés en projets spécifiques,
- \* 11 m\$ [23.6%] ont été utilisés en programmes divers ou ont été mis à la disposition de projets se trouvant sur la liste d'attente,
- \* 6.7 m \$ [14.4%] ont été utilisés en frais administratifs,
- \* 1.8 m \$ [3.8 %] ont été utilisés en préprojet de développement.

Il est difficile d'obtenir des informations sur la totalité des dépenses par pays en raison de la cessation des activités du fonds au début des années 90 ; mais on estime que plus de la moitié des dépenses ont été faites en Amérique Latine, un peu moins de la moitié en Afrique, et un faible pourcentage dans la région Asie-Pacifique.

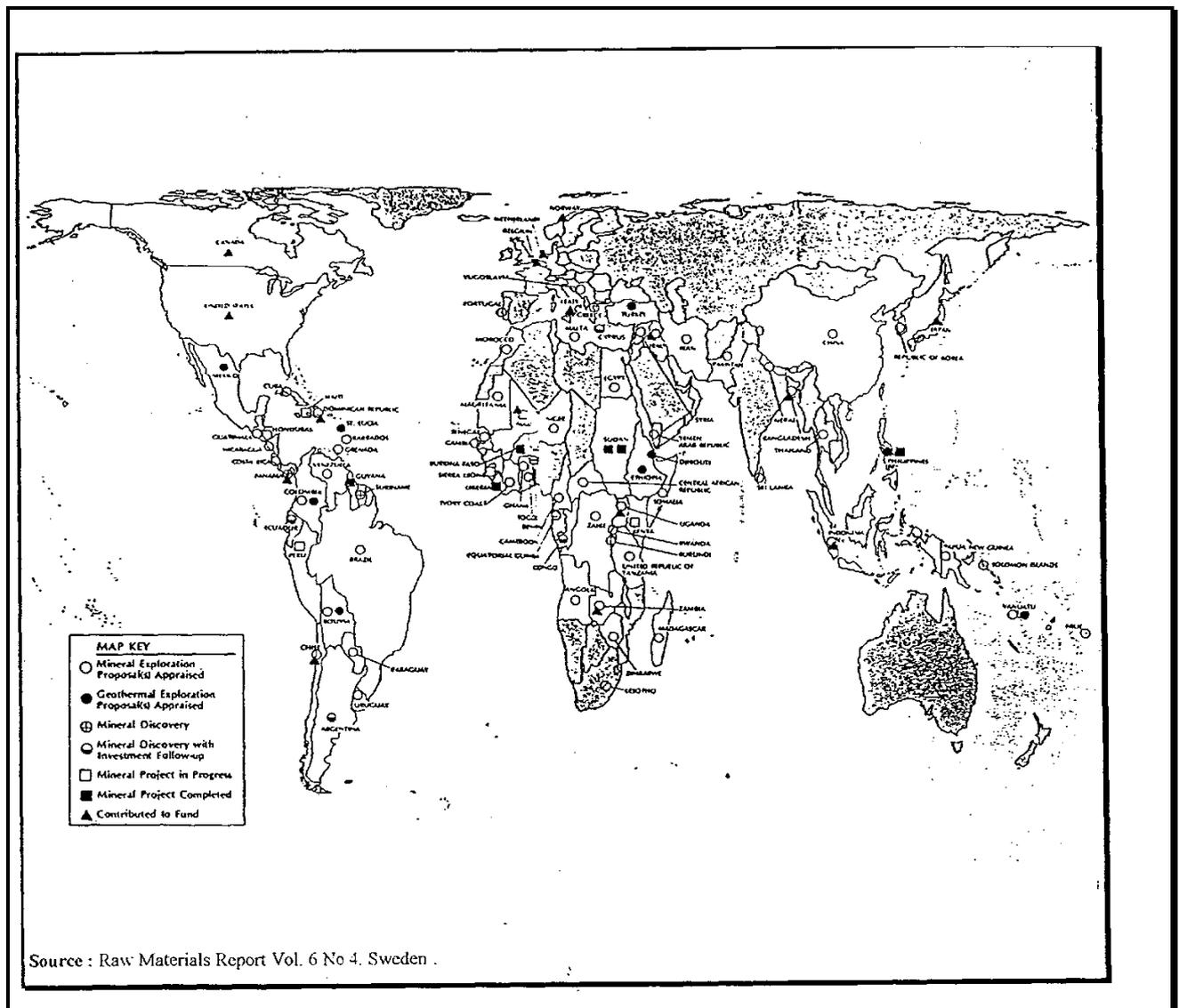
### **2.1 Mécanismes de sélection des projets du fonds**

Les projets sont sélectionnés en fonction des objectifs cités précédemment, c'est-à-dire du débouché commercial de la matière première et de la rentabilité économique du projet. Les projets sont présentés par le gouvernement des pays intéressés au représentant local du PNUD ; celui-ci fait suivre les dossiers au fonds, après y avoir ajouté quelques commentaires et des informations supplémentaires. Certains

projets ont été présentés par les officines régionales des NU, telles que l'ESCAP en Asie, ou ont été choisis en fonction de l'information existante dans le PNUMS. Les projets présentant une forte composante d'exploration minière et d'études géologiques dans des zones vierges et à haut risque ont été systématiquement exclus.

Si l'approche commerciale a été prédominante dans la sélection des projets, ceci a aussi été en partie la cause de problèmes. En 1975 et 1976, dates de mise en opération du fonds, seulement 4 demandes de financement furent acceptées et en 1977 aucune ne le fut, c'est-à-dire qu'aucun des projets présentés n'a satisfait les conditions de financement. Par la suite, de moins en moins de projets furent présentés, ce qui amena le fonds à réduire en 1983 le taux de remboursement à 1 %. En 1983, le fonds avait agréé 7 projets pour un financement et 20 projets avaient été sélectionnés pour une évaluation.

**FIGURE 1.**  
**Activités du Fonds des Nations Unies pour l'Exploration des Ressources Naturelles. 1975-90**



Mais ceci ne signifie pas une amélioration considérable ; plusieurs projets présentés avaient peu de chances d'être approuvés, une partie d'entre eux avaient été rejetés par diverses agences et d'autres présentaient un risque élevé. La raison était que les gouvernements préféraient présenter leurs projets

aux autres agences d'aide ou de financement qui offraient des taux et/ou des conditions plus avantageux; leur contribution au financement de projets à fort potentiel était donc réduite. Ceci obligeait en même temps les administrateurs du fonds à accepter des projets plus petits, plus risqués ou à faible potentiel.

Si l'on considère que les conditions de renouvellement par le fonds étaient de 20 nouveaux projets par an, on constate qu'après ses dix premières années de vie, le fonds n'était pas encore renouvelable et qu'il ne le devint jamais par la suite. A la fin de cette période, il possédait seulement 16 projets, dont un fut accepté ; 5 autres se trouvaient en cours de négociation.

Il faudra aussi considérer qu'entre 1975 et 1985, en raison de la conjoncture dans le marché des métaux [risque de pénurie, manque d'approvisionnement, création de groupes de producteurs, conditions géopolitiques...], l'assistance à l'exploration et à l'exploitation minière augmente individuellement dans la plupart des pays de l'OCDE. Ce qui accroît le pouvoir de négociation des pays miniers ainsi que les possibilités d'autres sources de financement et/ou de coopération.

Depuis la création du fonds, plus de 60 pays en voie de développement bénéficient de possibilités de financement. Aujourd'hui certains pays, tels que l'Argentine, le Guatemala, la Tanzanie, le Zimbabwe, l'Éthiopie ou les Philippines sont en train de promouvoir des investissements dans le secteur minier grâce aux résultats et à l'information obtenus avec le fonds. La figure 1 de la page précédente présente un résumé de toutes les activités du fonds par pays. En quantité, ce sont les pays d'Afrique qui ont profité le plus du fonds, mais en exploitation, ce sont ceux d'Amérique Latine.

### **3. L'UNION EUROPEENNE ET L'ASSISTANCE AUX ACTIVITÉS MINIÈRES**

L'Union Européenne [EU] fournit une assistance au secteur minier des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique [ACP] dans le cadre de la Convention de Lomé. Celle-ci est une série de traités multilatéraux entre l'EU et les États de l'ACP. L'assistance est principalement canalisée à partir de 2 sources:

1. La Commission Européenne [CE] qui gère les **subventions** accordées aux États APC et
2. La Banque Européenne d'Investissement [BEI] qui soutient l'assistance à la coopération de l'UE et concède des **prêts** à taux d'intérêt faibles.

Le financement est canalisé au sein du Fonds Européen de Développement [FED] par 4 moyens différents :

1. **Le SYSMIN**, ou Système minier, qui accorde des subventions au secteur minier lorsque celui-ci est en difficulté.
2. **Les PIN** ou Programmes Indicatifs Nationaux, qui attribuent des crédits pour le développement minier tous les 5 ans, en fonction de la demande de chaque État ACP.
3. **Les Capitaux à Risques**, qui sont disponibles sous forme de prêts préférentiels ou de prises de participation par des entreprises privées.
4. **Les Bonifications d'Intérêts**, qui sont des fonds utilisés pour subventionner des prêts accordés à un taux préférentiel.

#### **3.1. LE SYSMIN**

L'objectif du SYSMIN est de permettre le développement d'une base économique plus solide et élargie des États ACP. Ceci par la sauvegarde des secteurs de production et d'exportation minière et par la diversification et l'élargissement des bases de leur croissance économique. Créé au début des années 80 suite à la hausse des prix des minerais, au risque de rupture des approvisionnements et à la mise en place de la coopération entre la CEE et les pays ACP, le SYSMIN joue aujourd'hui un rôle prépondérant dans la politique minière de l'UE.

Pendant sa première période, sous Lomé 2 [1980-85], le SYSMIN était doté d'une enveloppe de 282 millions d'ECUS [1833 m Fr. ; 1 ECU = 6.5 Fr en 1995], et conçu comme un instrument de maintien des capacités de production de 8 minerais :

- \* alumine, bauxite, cuivre, cobalt, étain,
- \* manganèse, minerai de fer et phosphates.

Lomé 2 prévoyait aussi des actions d'assistance technique à caractère géologique et minier ainsi que pour la recherche et les investissements préparatoires. Pendant cette période, la Zambie et le Zaïre reçoivent près de 71% de l'assistance. Celle-ci est surtout canalisée vers la réhabilitation des équipements miniers.

Sous Lomé 3 [1985-90], le SYSMIN augmente en importance et sert d'instrument pour confirmer et définir l'orientation de la coopération dans le domaine minier des États ACP. Ses ressources financières augmentent à 415 m. d'ECUS [2699 m. Fr.] ; elles sont dirigées principalement vers des activités aboutissant au traitement des minerais, c'est-à-dire vers la prospection, l'évaluation technique et économique et l'investissement minier. La Guinée, la Papouasie-Nouvelle Guinée, le Sénégal et le Botswana reçoivent pendant cette période 71 % du financement total [158 m ECU]. La majeure partie de cette somme est utilisée pour la diversification minière, la modernisation d'une usine d'alumine, le traitement des minerais et la réhabilitation des équipements miniers. Le financement est fait à des conditions très favorables, avec un taux d'intérêt de 1 %/a sur 40 ans et un délai de grâce de 10 ans. Ces conditions sont largement supérieures à celles du marché et peuvent être considérées plutôt comme une aide que comme un financement classique. Mais malgré cela, il semble que seulement 30 à 40 % du budget total dévolu pour la période aient été utilisés.

Sous Lomé 4 [1990-2000], la dotation du SYSMIN augmente de 16 % et passe à 480 m ECU [3120 m Fr] pour la période 1990-95 ; l'uranium et l'or sont inclus dans le système et le financement est converti en aide sous forme de subventions qui peuvent aussi aller à des projets de diversification en dehors du secteur minier. Jusqu'à la fin de l'année 1994, près de 169 m ECU avaient déjà été utilisés et 2 pays, la Zambie et la Namibie, concentraient 59 % de l'aide. Le tableau suivant montre la distribution de l'aide par pays, volume et projet.

**Tableau 3. SYSMIN. Aide au secteur minier. 1990-94**

Pays	Aide [Million ECU]	Type de Projet
Zambie	60	Diversification
Namibie	40	Soutien au secteur minier
Niger	31	Diversification
Rép.	23	Soutien au secteur minier
Dominicaine	14	Soutien au secteur minier
Gabon	1	Soutien au secteur minier
Burkina Faso		

Source: CCE. DG 8/B/5. Le Sysmin et le Développement Minier. Bruxelles.

### **3.1.1. Conditions macroéconomiques d'éligibilité**

Tous les pays ACP peuvent bénéficier du SYSMIN, si la demande est faite pour les 10 produits signalés précédemment ; cependant 2 conditions macroéconomiques sont nécessaires :

1. L'État ACP doit être exportateur de produits miniers vers l'Union Européenne.
2. Le secteur minier doit jouer un rôle important dans l'économie du pays.

Ceci est mesuré à partir :

- a) des recettes d'exportation d'un produit parmi les produits sélectionnés. Le ratio moyen considéré sur les 4 dernières années est de 15% contre 10% pour les états les moins avancés ;

b) du pourcentage de l'ensemble des produits miniers visés dans les exportations totales. Le ratio considéré est de 20% contre 12 % pour les états les moins avancés.

Si les 2 conditions citées ci-dessus sont remplies, l'État ACP peut recourir au SYSMIN dans 2 cas :

1. la baisse significative des revenus, à cause d'un problème imprévisible rencontré par une entreprise minière importante ;
2. la baisse de plus de 10% des recettes d'exportation d'un des produits miniers considérés par le SYSMIN (moyenne calculée sur les 2 dernières années).

### **3.1.2. Objectifs et mise en œuvre**

Si les conditions énumérées précédemment sont remplies, le projet est évalué sur les bases classiques de financement. Mais ceci a 2 objectifs :

1. rétablir la viabilité du projet et/ou adapter l'entreprise aux nouvelles conditions du marché ;
2. diversifier au-delà du secteur minier, si le degré de dépendance est trop fort.

Les procédures de décision et la mise en œuvre se font en fonction des demandes que font les États ACP. Normalement les contacts sont pris informellement en premier lieu et, par la suite, la demande est structurée et transmise à la Commission. La demande doit être faite dans les douze mois qui suivent l'apparition du problème. Elle est ensuite évaluée. Elle doit inclure des informations sur la nature des problèmes rencontrés, leurs conséquences, les efforts entrepris pour les résoudre et les intentions d'affectation de l'aide. Par la suite, un Consultant extérieur réalise une évaluation du secteur minier, évalue les conditions d'octroi de l'assistance, ses effets sur la production de l'UE, ainsi que ses implications sur le projet à financer. Si toutes les conditions sont remplies, après consultation auprès des départements spécialisés, la Commission prend la décision et elle seule définit les conditions financières de l'aide. En résumé, on peut dire que les étapes allant de la demande au financement sont les suivantes :

1. Demande d'assistance financière et technique par l'État ACP.
2. Proposition sur l'éligibilité et le financement.
3. Avis du Comité du FED.
4. Décision sur l'éligibilité et le financement.
5. Convention de financement.
6. Contrat de rétrocession.

### **3.2. Financement du développement minier**

Le financement du développement du secteur minier est différent du SYSMIN, son objectif central est de promouvoir l'intégration et la diversification du secteur avec des secteurs complémentaires. La diversification doit être verticale et horizontale et la compétitivité des exportations améliorée. Tous les 5 ans un « programme indicatif national », PIN, est examiné conjointement par l'EU et les États ACP avec, pour but, de définir les activités minières pour les 5 années suivantes. Alors, une enveloppe de financement est fixée pour chaque pays ACP et pour chaque secteur demandé.

#### **3.2.1. Conditions et critères d'éligibilité**

Dans les conditions de ce programme, le secteur minier reçoit plutôt des subventions qu'un crédit de financement traditionnel. La demande est faite suivant plus ou moins le même processus que le SYSMIN, avec peut-être la différence qu'un calendrier prévisionnel plus strict des activités est établi. Les activités minières à financer peuvent être les suivantes :

##### **1. Études de prospection générale**

Celles-ci incluent reconnaissance du potentiel minéralogique du pays ou de la région [zones frontalières ou plusieurs pays], données géologiques et analyse des structures. Si les résultats sont positifs, une prospection plus systématique est financée.

##### **2. Études de prospection localisée**

En fonction des résultats de l'étape précédente, des gisements probables ou potentiels sont étudiés en grand détail. Des cartes géologiques sont établies ou perfectionnées et des études géochimiques et des sondages sont réalisés.

### 3. Études de gisement

Détermination plus exacte d'un gisement. Définition des conditions d'exploitation. Suivant les conclusions de l'examen, ces types d'études et d'assistance sont financés par la Commission ou la Banque Européenne d'Investissement.

### **3.3. LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT [BEI]**

Dans le cadre de Lomé 4, la BEI dispose, pour financer des projets d'investissements productifs, de 2025 millions d'ECUS [13.162 m. Fr.] dont 1200 m ECUS font partie des capitaux propres et 825 m. ECUS des capitaux à risque. Peuvent recevoir un financement de la BEI tous les États ACP, ainsi que tous les organismes et sociétés du secteur public et privé, les organismes inter-étatiques ou régionaux et mixtes [UE-ACP]. Bénéficient aussi du droit au financement les banques de développement, les institutions financières et les groupements de producteurs des pays APC.

En ce qui concerne les entreprises et les organismes de financement de l'UE, ils peuvent aussi bénéficier des taux de financement de la BEI, s'il y a une contribution propre, si leurs investissements sont concentrés dans des secteurs productifs, si le financement est dirigé vers les petites et moyennes entreprises. Les institutions financières promouvant et finançant les investissements privés dans les États ACP bénéficient aussi des mêmes conditions de prêt de la part de la BEI.

#### **3.1. Politique de prêt et de financement**

Toutes les demandes de prêt sont évaluées par la BEI sous l'angle de la rentabilité financière et économique. Les études de pré faisabilité présentant des résultats positifs peuvent être financés jusqu'au stade de décision d'investissement. La banque peut aussi financer des études de faisabilité, des ateliers pilotes ou des programmes de sondage, mais elle ne finance pas des études de pré faisabilité ou des études trop générales. Le financement des investissements en biens d'équipement, des nouvelles installations ou du développement des installations existantes est fait en fonction des résultats des études de faisabilité présentés.

Les prêts sur les fonds propres de la BEI proviennent des emprunts effectués sur le marché des capitaux et ils ne sont pas rééchelonnables. Ils peuvent être octroyés dans plusieurs devises en fonction des besoins de l'emprunteur. Tout emprunt doit être garanti par l'État ou par une autre source de premier ordre.

\* Le taux d'intérêt est celui pratiqué par la banque, moins 4 % de bonification financée par le FED. Le taux est automatiquement ajusté afin qu'il ne soit jamais supérieur à 6 %/a ni inférieur à 3 %/a.

\* Durée du prêt : il ne peut pas dépasser 25 ans, mais il est ordinairement de 10 à 15 ans pour les projets miniers et industriels.

\* Les prêts à travers les capitaux à risque. Ce type de financement est moins onéreux que le précédent ; il provient des ressources du FED gérées par la banque. Ce sont des prêts de long terme, libellés en ECUS et ne requièrent aucune garantie extérieure. Ils peuvent être utilisés sous forme de :

\* Prêts subordonnés avec remboursement des intérêts à la fin, après paiement des autres créances.

\* Prêts conditionnels dont le remboursement et la durée sont fonction des résultats du projet.

Cette forme de financement peut aussi être utilisée pour augmenter temporairement au nom de la Communauté des parts minoritaires dans des entreprises ou institutions ACP, finançant des projets de développement. Ces participations sont transférées d'un commun accord vers des ressortissants ou des institutions ACP selon des conditions fixées à l'avance.

Les taux d'intérêt pratiqués pour des prêts accordés avec des capitaux à risque sont moins chers que ceux accordés seulement avec des fonds propres. Dans ce cas-ci, les taux ne sont jamais supérieurs à 3 %/a. Dans le cas de risque de change, la Communauté se charge de le garantir si le prêt est destiné à

renforcer les fonds propres. Dans le cas d'un financement d'entreprises privées ou de PME, le risque est supporté par les deux parties à part égale.

Les prêts de la BEI ne sont fixés que pour des montants supérieurs à 2 m ECUS [12 m Fr]. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, des prêts sont consentis aux banques locales, lesquelles divisent le montant en tranches plus aptes aux PME locales. Dans tous les cas de figure la BEI fixe la limite de participation de financement à 50% du projet, ce qui offre la possibilité d'établir des opérations de cofinancement avec d'autres organisations. Le tableau 4 montre les projets financés par la BEI dans les secteurs métallurgique, des mines et des matériaux de construction. Au total, de Lomé 1 à Lomé 4, près de 464.1 m. ECUS ont servi à des financements. Sur cette somme, 15.7 m. ECUS ont financé des sous-projets sur des lignes de crédits spécifiques.

**Tableau 4. Financement du secteur minier par la BEI [millions ECUS]**

	Lomé 1	Lomé 2	Lomé 3	Lomé 4	TOTAL
<b>Nombre de Projets</b>	10	11	9	8	38
<b>Financement [m. ECUS]</b>	86.2	144.5	125	92.7	448.4

#### **OBSERVATIONS PREMIÈRE PARTIE**

Les premières conclusions que l'on peut tirer des différents mécanismes de financement mis en place pour le développement de l'exploration minière sont les suivantes :

1. Les fonds de financement des organismes d'assistance multilatéraux apparaissent comme conséquences de l'instabilité d'approvisionnement en minerais des pays OCDE qui en sont dépourvus. Les vagues de nationalisations, le manque d'expertise des pays en voie de développement dans le domaine des questions minières, ainsi que les tensions Est-Ouest facilitent davantage la création de fonds et programmes de coopération minière. Dans ce contexte le mécanisme de marché pour l'allocation des ressources passe au second plan.

2. L'exploration minière figure parmi les priorités, mais les résultats les plus concrets se situent au niveau de l'exploitation et de la réhabilitation des mines dans un petit groupe de pays tels qu'en Afrique, la Zambie, le Zaïre, le Burundi, le Ghana et le Mali. Mais malgré ceci, en considérant le contexte actuel, les résultats ne sont pas les meilleurs, à l'exception peut-être du Ghana. Ceci implique une mauvaise utilisation des ressources financières de l'aide.

3. Une grande partie des programmes ont été centrés sur l'Afrique, plus de 60 % pour le fonds des Nations Unies et approximativement plus de 85% pour le SYSMIN et la BEI. Ceci a permis de découvrir 15 gisements dans le continent [programme NU] et d'augmenter considérablement la connaissance géologique de l'Afrique.

4. Mais malgré ces découvertes et le développement des programmes d'exploration, les investissements, la production et les exportations minières n'ont pas augmenté dans la même mesure. Dans la plupart des cas les résultats de ces programmes ont dû attendre trop longtemps pour être valorisés.

5. De ce point de vue, il aurait mieux valu faire moins d'exploration et plus de mise en exploitation, ce qui implique une récupération de l'aide plus rapide et une gestion plus efficiente des ressources de financement.

6. Ceci implique aussi une coordination plus étroite entre l'activité d'exploration, la mise en exploitation et la politique minière. Dans la plupart des cas, ces activités sont déconnectées ou mal reliées entre elles, bien que ce soient les Etats ACP ou les pays miniers eux-mêmes qui ont formulé et demandé le programme de financement pour leur secteur minier.

7. Cette situation démontre en même temps la nécessité d'un renforcement institutionnel pour produire des politiques minières crédibles et compétitives qui permettront de mettre en place des programmes d'exploration des zones à fort potentiel et impliquant une plus grande participation des opérateurs privés.

8. Dans le cadre des programmes d'assistance de l'UE, l'exploration et l'aide au secteur minier semblent sous-utilisés par manque de demandes de la part des Etats ACP et en raison de la faible connaissance de ces programmes par les opérateurs privés. Sous Lomé 3 [1985-90] il est estimé qu'approximativement 38% des fonds du SYSMIN ont été utilisés, dont près de 63 % par 4 pays. Sous Lomé 4, jusqu'à la fin de 1994, seulement 35 % des fonds ont été utilisés, dont plus de 77 % par 3 pays.

9. De ces montants, le financement strictement consacré à l'exploration est minimal, malgré le potentiel de l'Afrique. La raison semble logique de la part des pays miniers et spécialement de ceux qui sont fortement dépendants des exportations de minerais qui doivent résoudre avant tout les problèmes immédiats ou de court terme, dont les programmes de réhabilitation des équipements miniers, de diversification et de soutien au secteur.

10. La logique des opérateurs privés semble différente, en dépit des facilités de financement à faible taux proposées par la BEI. Ceux-ci estiment que l'Afrique présente un risque trop élevé, même si l'exploration semble y offrir plus de possibilités que dans d'autres régions.

11. La faible participation du secteur privé dans les types de financement exposés précédemment est aussi dû aux procédures de demande et de sélection des projets de financement. Dans la majorité des cas, ces programmes ont été conçus pour être demandés par les représentants de l'Etat ou des compagnies minières publiques. Ceci a rendu ces programmes plus rigides, a fortifié la position des entreprises d'Etat et réduit la participation des compagnies privées. Un aval de l'Etat est demandé dans la plupart des cas.

12. Les faibles niveaux des investissements miniers en Afrique, malgré les subventions, les taux d'intérêt de 4 points ou inférieurs au taux du marché, les possibilités de participation de capital-risque et de cofinancement, et les ressources inutilisées, indiquent que le problème de financement est moins important qu'il le semblait. Ce qui paraît essentiel, ce sont des politiques économiques et minières plus crédibles et stables, des règles du jeu claires et égales pour tous, une baisse de la corruption et plus de transparence dans les opérations.

Saul Alanoca  
Consultant International  
Marchés des Métaux et Finance  
Paris